LE PETIT JOURNAL



Décembre 2018

CONTACT



Mairie d'Haudainville 1 rue de Verdun 55100 Haudainville

3 29 84 62 86 Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr www.haudainville.eklablog.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi 15 h 30 à 18 h 30 Mercredi 15 h 30 à 18 h 30 Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

> Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter 06.87.51.85.84

Eric Preud'homme 06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin 06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 12 Janvier 2019 à 11 h 00 dans la Salle Polyvalente. C'est avec un grand plaisir, qu'avec mes collègues élus au conseil municipal, nous vous accueillerons pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié pour évoquer le travail accompli et les projets à venir mais surtout pour partager un agréable moment de convivialité.

Tous les Haudainvillois et Haudainvilloises sont invités. Venez nombreux !

D'ores et déjà, je remercie très sincèrement tous celles et tous ceux qui, tout au long de l'année, au niveau professionnel, associatif ou individuel participent à la vie de notre commune et l'animent. MERCI!

En l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, avec une pensée toute particulière pour ceux qui traversent un moment difficile.

Très Bonne Année 2019!

Votre maire, Louis KUTSCHRUITER

NSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

A compter du 1^{er} janvier 2019, et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019).

Que les personnes fassent une demande d'inscription avant ou après le 31 décembre 2018, elles seront inscrites sur les listes électorales pour tous les scrutins à compter du 11 mars 2019.

De ce fait, la municipalité n'organisera pas de permanence le 31 décembre.

ETAT CIVIL

Décès :

Monique MIGEOT, née MONTI, le 31 octobre

Jacques HENRIET, le 20 novembre Robert GALET, le 26 novembre André GROSHENS, le 13 décembre

Naissances:

Amélya ROUX, le 21 septembre Nassim BENAMARA, le 9 novembre

ETAT CIVII

<u>Mariage:</u>

Fanny THIERY et Ioan RIF, le 24 novembre

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 8 février 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 19 OCTOBRE 2018





Remboursement de caution :

Monsieur le Maire indique au conseil que suite au départ d'un locataire et de l'état des lieux effectué, il y a lieu de rembourser la caution de cet appartement qui est de 690 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le remboursement de la caution et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Informations diverses :

- Curage du ruisseau de Belrupt: Suite aux dégâts de cet hiver, une relance a été faite pour un curage du ruisseau auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Lecture est faite de la réponse reçue le 24 septembre dernier. Le curage aura lieu dans le cadre du programme de restauration des cours d'eau en 2019/2020. Un programme pluriannuel est prévu par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun sur la restauration de la Meuse et de ses affluents.
- Clos Lorrain: Une entreprise de démolition interviendra début 2019 et la consolidation des murs mitoyens sera effectuée.
- Inondabilité de 3 parcelles: Une demande a été faite pour connaître les conditions d'inondabilité des parcelles cadastrées AB 163 165 et 166 situées le long du ruisseau (près du Pont Bocquet), à la CAGV service de l'urbanisme. Lecture est faite du mail reçu le 5 octobre dernier en réponse. La DDT appliquera pour toutes nouvelles constructions dans cette zone le principe de précaution inscrit à l'article R 111-2 du Code de l'urbanisme à défaut de l'étude hydraulique. Une délibération devra être prise lors du prochain Conseil afin de demander une modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Chaque membre du Conseil doit réfléchir sur le sujet.
- Forêt: Participation à une réunion sur le thème « Changement climatique et maladies en forêt ». La commune d'Haudainville possède un peu plus de 170 ha de forêt (La moyenne est de 250 ha par commune meusienne). Des menaces pèsent sur la forêt: le réchauffement climatique (température qui s'élève, sécheresse) et les tempêtes. Ces conditions favorisent l'apparition de maladies parasitaires (scolyte, chenille processionnaire, chalarose) et privent l'arbre de ses moyens naturels de défense. Tous ces arbres perdent de la valeur marchande et leur exploitation devient urgente.
- **Cérémonies de l'Abbé Gruey**: Une cérémonie aura lieu le 28 octobre prochain pour honorer la mémoire du prêtre qui a officié 38 ans sur Haudainville pendant la guerre de 14. Déroulement de la cérémonie : Messe, Dépôt de gerbe, Vin d'honneur. Participation de porte-drapeaux et d'enfants de 6ème.
- 11 Novembre : 8 tombes à honorer. Déroulement de la Cérémonie : dépôt de gerbe et Marseillaise avec la participation des élèves de l'école. Exposition autour de la communication pendant la guerre (journaux, courriers, cartes postales).

- Travaux à finir en 2018 :

- Réfection des communs (peinture) sur les logements communaux situés 16 Rue Grande.
- Création d'un puisard sur le chemin de la Voie Mariette pour un montant de 2725 € H.T.
- Elagage des chemins ruraux (compétence communale).
- Réfection de la toiture du garage situé 16 Rue de la Chise.
- Commande de 100 chaises pour remplacer les bancs de l'église défectueux.
- Réfection rue de Butry. (compétence agglo)
- Lancement du marché pour la Rue de Metz par la CAGV

- Projets 2019 et/ou à étudier :

- Travaux sur la cour derrière la Salle Polyvalente.
- Cimetière: pose d'un enrobé dans les allées principales et réfection du parking.
- Salle Polyvalente : réfection des murs et sols.
- Rue du Bas du Village et Rue de l'Ecluse par la CAGV.
- Questionnement autour d'un emplacement plus judicieux pour un terrain de pétanque ou installation d'un City Stade (compétence agglo).
- Maisons en procédure d'abandon de la famille : création de logements communaux.
- Réfection peinture intérieure de l'église.
- Réfection de la rue de Metz jusqu'à l'intersection de la rue de la Louvière, rue de Belrupt avec enfouissement des réseaux (compétence agglo).

- Vie du village :

- Marche nocturne pour le Téléthon aura lieu le Samedi 1 er décembre 2018 à partir de 18h00
- Saint Nicolas le Jeudi 6 décembre 2018.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 7 DECEMBRE 2018





Rév<u>ision des tarifs communaux</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

> Salle Polyvalente:

Type de manifestation	Haudainvillois	Extérieurs
Mariage	265,00 €	415,00 €
24 heures	180,00 €	260,00 €
Demi-journée	105,00 €	155,00 €
Week-end (2 jours)	265,00 €	365,00 €

Salle du terrain de foot :

Uniquement pour les Haudainvillois – 25,00 € par jour de location.

- Concession de cimetière :
 - Pour une durée de 50 ans 160,00 €
 - Pour une durée de 30 ans 80.00 €
- > Columbarium:
 - Concession pour 15 ans 460,00 €
 - Concession pour 30 ans 770,00 €
 - Redevance pour ouverture 31,00 €
- > Droit de place:
 - Pour une journée 15,00 €
 - Au trimestre pour 1 jour par semaine 65,00 €
- > Emplacement forain: Gratuit

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces tarifs.

Modification de zone pour les parcelles le long du ruisseau

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents, qu'après avoir interpellé les Services de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, compétente en matière de planification et d'application du droit des sols, s'est interrogé sur la constructibilité des parcelles jouxtant le ruisseau dénommé « Bief du Moulin situé entre les rues de la Louvière et de la Marjolaine. Et notamment sur la constructibilité des parcelles cadastrées AB 163, AB 165, Ab 166 et le fond de la parcelle AB 255 classées actuellement en zone UC (Zone à dominante d'habitat) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vigueur alors que les parcelles situées plus au Nord dudit ruisseau sont classées en zone N (naturelle).

Ledit service a donc consulté les Services de l'Etat, compétent en la matière, et notamment l'Unité de Prévention des risques naturels et technologiques qui indique que par principe de précaution inscrits à l'article R. 111-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de limiter toute construction nouvelle. Il convient en effet de considérer que tous les aménagements, constructions en rive gauche seraient préjudiciables au fonctionnement du cours d'eau et risqueraient de créer une sur-inondation au droit des habitations existantes. C'est pourquoi, au regard des éléments techniques susmentionnés et par principe d'équité de traitement avec les propriétaires des parcelles situées plus au Nord, le Service Urbanisme suggère de modifier le zonage de UC en N des parcelles AB 163, AB 165, AB 166 et AB 255 (pour partie) lors d'une prochaine modification du PLUi.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande de passer au vote :

Pour: 10 Abstention: 1 Contre: 0

Le Conseil Municipal décide donc que les parcelles AB 163, AB 165, AB 166 et AB 255 (pour partie) seront classées en zone N lors d'une prochaine modification du PLUi et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Un plan est annexé à cette délibération pour une meilleure compréhension.

Contrat d'approvisionnement CHENE 2018-2019

L'Office National des Forêts propose à la commune un contrat d'approvisionnement CHENE pour les années 2018-2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce contrat d'approvisionnement comme présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 7 DECEMBRE 2018 (SUITE)



Motion de soutien - Contractualisation entre l'Etat et Département de la Meuse

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal présents du courrier reçu par le Département de la Meuse concernant la contractualisation des dépenses de fonctionnement décidée par l'Etat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de soutenir le Département de la Meuse dans leur action.

La contractualisation anéantit la capacité que se sont données les collectivités meusiennes au terme de plusieurs années d'efforts partagés. C'est pourquoi, au nom de la ruralité et en complète solidarité avec les communes et les intercommunalités meusiennes, la commune de HAUDAINVILLE souhaite que la contractualisation établie avec le Département de la Meuse préserve son rôle et son action de partenaire naturel des projets des collectivités.

Convention de mutualisation 2015-2024 avec la CA du Grand Verdun : intégration

Pour la période allant du 01.01.2015 au 31.12.2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, la ville de Verdun, le CCAS de Verdun et la Caisse des écoles de Verdun ont validé un schéma de mutualisation et signé une convention de création de services communs et de services mis à disposition en découlant.

En 2017, un avenant n°1 à cette convention était signé afin d'intégrer la commune de Belleray et de transformer la Caisse des Ecoles communale en Caisse des écoles intercommunale.

L'article L5211-4-2 du CGCT introduit par la loi n°2014-58 du 27.01.2014 dite loi MAPTAM et modifié par la loi n°2015-991 du 07.08.2015 dite loi NOTRé permet qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs qui peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles ou de missions fonctionnelles en matière de gestion du personnel (à l'exception des missions mentionnées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à savoir les missions obligatoirement confiées aux centres de gestion par les communes), de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat. Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents.

Cet article prévoit enfin que les services communs sont gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et que les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service mis en commun sont transférés de plein droit au dit EPCI, après avis de la commission administrative paritaire.

Dans le cadre de la démarche intercommunale tendant à l'employeur unique sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun, et afin de tenir compte de l'évolution législative introduite par la loi NOTRé, l'article 3-1 relatif à la détermination des services communs de la convention de mutualisation 2015-2024 sera modifié par un avenant n°2 afin notamment de créer un service commun « secrétariat de mairie ». Cette modification permettra de répondre à la demande formulée auprès de la CAGV par la commune de pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie par un recrutement intercommunal, celleci ayant fait valoir ses droits à la retraite au 31.08.2018. Dans ce cadre précis, aucun transfert d'agent n'est à opérer puisque l'agent mutualisé a été recruté par la CAGV.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'intégrer la mutualisation proposée par la Communauté d'agglomération du Grand Verdun au titre du service commun « secrétariat de mairie » et d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à la convention de création de services communs et de services mutualisés 2015-2024. Il est précisé que la commune d'Haudainville disposera à ce titre d'un représentant au sein du comité de mutualisation, en la personne de Monsieur le Maire.

Informations diverses :

- Calendrier des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2019 : Monsieur le Maire donne les dates des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2019.
- Compte-rendu de la réunion départementale « Croix de Guerre » : Un compte-rendu de cette réunion est fait. Une plaque a été remise pour rappeler que la Commune de HAUDAINVILLE a été décorée de la Croix de Guerre. Cette plaque sera installée à l'intérieur de la Mairie.
- Réunion concernant le transfert de la Compétence de l'eau à la CAGV: Le transfert de la compétence eau sera obligatoire en 2026. Cependant, la CAGV souhaiterait anticiper cette date à savoir 2020. L'idée est de mutualiser cette compétence à toutes les communes de la CAGV sauf la ville de Verdun qui sera encore engagée dans une délégation de service public (jusqu'en 2025). Pour le moment ce dossier est toujours à l'étude et aucune décision n'est prise.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 7 DECEMBRE 2018 (SUITE)



Informations diverses :

- Démolition du Clos Lorrain: La démolition est prévue au printemps 2019. Un permis de démolition est en cours.
- Adhésion au Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement (S.M.E.T.) de la Meuse : La CAGV, lors de son Conseil Communautaire du 11 Septembre 2018, a décidé d'adhérer aux compétences « Etudes » et « Traitement » du syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés (S.M.E.T.) de la Meuse.
- **Prolifération des chats**: Vu le nombre de chats dans certaines rues du Village (nourris par la population), la Commune a décidé qu'une politique de gestion des chats va être menée courant 2019. Cette opération se fera en conformité avec la règlementation en vigueur, un arrêté municipal sera pris avec information à la population par affichage à la Mairie et par voie de presse.
- Médaille des familles : Un courrier sera envoyé début 2019 aux familles qui ont au moins 4 enfants.
- Vie du village: Cérémonie des vœux prévue samedi 12 Janvier 2019 à 11 h 00 à la salle polyvalente.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 17 DECEMBRE 2018



Délibérations :

Décision modificative au Budget Eau 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n° 17/2018 du 12 septembre dernier concernant l'ouverture des crédits afin de pouvoir prendre en charge les ICNE non échu pour l'exercice 2018.

Cependant, Monsieur le Maire explique qu'un ajustement budgétaire est nécessaire. Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits comme suit :

Article 66112: 2 125, 00 €
 Article 022: -1 500, 00 €
 Article 6061: -625, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition comme présentée et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

<u>Avenant au marché d'Enfouissement des réseaux – Rue Grande</u>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents qu'il y a lieu d'établir un avenant au marché d'enfouissement des réseaux suite à des imprévus sur le chantier et qui ne sont pas imputables à l'entreprise titulaire du marché.

Le montant de l'avenant est de 18 599,90 € HT soit 9,9 % du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Dates a RETENIR

Collecte des encombrants :

La collecte des encombrants aura lieu **vendredi 11 Janvier 2019**. Les déchets pourront être sortis la veille de la collecte à partir de 19 h 00 ou au plus tard le jour même de la collecte avant 5 h 00. Seuls les meubles non vitrés, la literie, les vêtements, la vaisselle, les vélos et les jouets sont acceptés.

Opération broyage sapin :

« Je ne jette pas mon sapin aux ordures ménagères »

Vous pourrez déposer votre sapin entre le 2 et le 15 janvier rue de Butry, en bout du parking, devant le local technique.

Tri et compostage :

Réunion publique le **jeudi 17 janvier 2019 à 18 h 30** à la Salle Polyvalente



COMMEMORATION DE 11 NOVEMBRE - CROIX DE GUERRE

Notre monument aux morts porte en partie haute un élément en bronze qui représente la croix de guerre 1914-1918. Près de 3 000 communes, dont 313 communes meusiennes, ont ainsi été honorées après la première guerre mondiale. Pour Haudainville, c'est par un arrêté du 11 août 1921 à l'ordre de l'armée que notre commune fut ainsi honorée.

« Vaillante cité qui située dans la région de Verdun a supporté courageusement de nombreux bombardements qui l'ont partiellement détruite. Par ses deuils, les souffrances endurées et les dommages subis, a bien mérité du pays ». Citation commune avec Sommedieue qui est parue au J.O. du 13 août 1921. Une plaque rappelant cette distinction honorifique sera bientôt apposée dans notre mairie.

Après une journée d'étude à laquelle ont assisté deux membres du Conseil Municipal où fut évoqué l'historique de la création et les conditions d'attribution de cette médaille, un square a été inauguré à Bar le Duc. Il se situe près de la gare multimodale. Il s'y trouve entre autres un panneau avec les communes meusiennes ainsi distinguées.

La cérémonie du 11 novembre à Haudainville marquant le centenaire de la fin du premier conflit mondial fut l'occasion d'un moment symbolique et émouvant : la dispersion sur la tombe du soldat Gendron inhumé dans le cimetière militaire de la terre de son village natal.

En effet ce poilu mort en terre meusienne était originaire de Saint Philbert du Peuple (Maine et Loire). L'échange de terre avait eu lieu dans le courant de l'année après une rencontre entre des enfants des deux communes. Un grand merci aux enfants, à leurs parents et aux enseignants qui se sont impliqués dans ces différents devoirs de mémoire.

HISTOIRE DE L'EAU – L'EOLIENNE (SUITE 4)

Nous avons vu précédemment que la municipalité, malgré des aménagements importants (réservoir de 500 m³), avait toujours des soucis pour l'approvisionnement en eau potable. Dès 1909, un architecte est désigné pour l'étude de travaux comprenant le forage d'un puits (chemin de l'Ecluse), un dispositif de relevage et le transport de l'eau vers le réservoir (au-dessus de la Fontaine).

Une étude sur la qualité et le débit possible d'eau est faite. Les résultats étant positifs, on peut envisager la suite des travaux, à savoir l'implantation d'une éolienne.

Cette dernière, de marque A. BOLLEE est montée par M. LEBERT demeurant au Mans (Sarthe).

Caractéristiques de la machine :

- Diamètre de la turbine = 5 mètres avec un système de désorientation automatique brevet Lebert.
- Hauteur du pylône sous turbine = 21 mètres.
- Pompe à 3 pistons diamètre = 52 mm avec soupapes en bronze.
- Hauteur de refoulement = 28, 97 mètres.
- Débit horaire : 2 m³/ heure par vent de 6 mètres / seconde.
- Canalisation en fonte = 60 mm sur 400 mètres de longueur.

La dépense est évaluée à 11 580 Frs dont les 4/10ème payables à l'arrivée du matériel à Haudainville, 5/10ème payables à réception provisoire et le solde en fin de garantie d'un an.

Les travaux sont quasi achevés pour 1913. Néanmoins la garantie n'était pas soldée à la déclaration de guerre. Il fallut attendre l'année 1919 et les dommages de guerre pour réparer les dégâts de la tourmente et régler à M. Lebert le solde de 1184 Frs.

Tout rentra dans l'ordre pendant les années 20 et l'on envisagea d'installer un groupe de pompage électrique auxiliaire pour subvenir en cas de besoin. En 1928 les pompes électriques remplacent progressivement l'éolienne.

C'est en septembre 1952 que disparaît du paysage l'ensemble pylône et turbine. Pour les curieux et les nostalgiques, la même machine Bollée A3 existe à Souilly (monument historique).



SAINT-NICOLAS EN VISITE A HAUDAINVILLE

Dimanche 2 décembre, les enfants ont pu assister à un très beau spectacle organisé par l'association « SLC la Béholle », spectacle animé par la Compagnie Caravanes basée à Pierrefitte-sur-Aire.

Deux comédiens professionnels, Céline Laurent et Martin Lardé, ont régalé le jeune public en jouant « La vengeance de Cornebidouille » et « La soupe aux cailloux ».

En fin de séance, les deux comédiens ont servi la soupe populaire aux spectateurs.

Puis, Saint Nicolas et le Père Fouettard sont arrivés pour distribuer les friandises et poser sur de nombreuses photos avec les enfants.



LES GESTES QUI SAUVENT

Chaque année, 10 000 vies pourraient être épargnées si une personne sur cinq connaissait les gestes d'urgence. Mais malheureusement, moins de 7 % des Français effectuent chaque année une formation aux premiers secours.

Un proche qui fait un malaise ou qui s'étouffe, une brûlure, un accident de la route... Nombreux sont les risques dans notre vie quotidienne. Face à une personne en danger, avoir les bons réflexes peut parfois sauver une vie. Vous devez agir mais vous ne savez pas comment ?

Romuald JEANNESSON, Haudainvillois et lieutenant de Sapeurs-Pompiers à Verdun, vous proposent deux séances « Les gestes qui sauvent » les samedis **26 janvier et 16 février 2019 à la salle polyvalente de 9 h 00 à 11 h 30.**

Pour le bon fonctionnement de ces séances, merci de vous inscrire préalablement en mairie. 12 places sont possibles par séance.

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

La première réunion du conseil d'école a eu lieu à l'école de Haudainville le 9 novembre 2018. La nouvelle directrice de l'école, Mme FONTAINE, a débuté la réunion par un tour de table afin que chacun puisse se présenter.



A l'ordre du jour, le compte-rendu des éléctions des représentants de parents d'élèves, avec 101 votants pour 192 parents inscrits sur la liste électorale. Ainsi, ont été élus représentants titulaires : Mmes Brochet Céline, Joswik Aurélie, Hurlain Laëtitia, Lambert Virginie et M. Villain William.

L'école compte cette année 118 élèves, répartis en 5 classes :

- Mme MORVILLE avec 22 élèves : 3TPS, 8PS et 11MS
- Mmes FONTAINE et HEMMERLE avec 25 élèves : 10GS et 15CP
- Mmes PETIT et HEMMERLE avec 25 CE1
- Mme BARGIBANT avec 23 CE2
- Mmes MACADRE et RAGON avec 24 élèves : 17 CM1 et 7 CM2

Cette année, les horaires ont été modifiés. L'école est ouverte de 8 h 20 à 12 h 00 et de 13 h 35 à 16 h 15. Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu les mardis et jeudi de 16 h 15 à 17 h 15 sur le thème de la maîtrise de la langue française et la lecture.

Ensuite, le règlement intérieur a été présenté et voté. Mme FONTAINE a fait part des différents exercices incendie et attentat-intrusion effectués au sein de l'établissement.

Les projets pour l'année scolaire sont nombreux :

- Un projet culturel sur le thème des « 5 continents en musique ». Pour se faire, deux intervenants en lien avec la MJC interviennent chaque semaine. Les enfants travaillent sur l'écriture de textes et la mise en musique pour finir par un spectacle fin janvier 2019.
- La directrice et les enseignants de l'école sont en cours de création d'une association USEP afin de faire profiter aux élèves de rencontres sportives avec d'autres écoles du territoire.
- La création d'un journal initié par la classe de CE2 intitulé « Le Petit Gascon »
- Le projet de création d'une bibliothèque au sein de l'école.

Soiree telethon

Le 1^{er} février a eu lieu notre soirée Téléthon. Malgré la pluie, quatre-vingt-dix personnes étaient présentes pour parcourir 6 ou 12 kms dans les bois. A mi-parcours, une boisson chaude, fortement appréciée, était proposée. Au retour, mouillés et boueux, les participants ont pu déguster les pates bolognaises préparées par l'association des Petits Ânons, dans la plus grande convivialité.

Cette soirée a permis de récolter 840 euros (repas et dons) qui ont été remis à l'association Téléthon.

EXTRAIT DE LA LETTRE N°34 DU SOUVENIR FRANÇAIS – L'ABBE GRUEY

Le 26 octobre 2018, le village d'Haudainville et Le Souvenir Français ont rendu hommage à l'abbé Augustin Gruey. Né en 1842, l'abbé Gruey était curé à Haudainville, près de Verdun, durant la Première Guerre mondiale. Ayant obtenu l'autorisation de rester dans sa paroisse, après l'ordre d'évacuation, il a veillé sur son église ainsi que sur ses paroissiens exilés.





Il a été cité à l'ordre de l'armée, « lorsque l'évacuation de la population civile fut ordonnée par l'autorité militaire, s'est obstiné, malgré son âge avancé à ne pas quitter son poste afin de ne pas se séparer de nos soldats qu'il a assistés avec une haute et rare abnégation ». Lors d'un bombardement en mars 1918, sa maison a été touchée par des éclats d'obus, et il n'a pas hésité à sauver les soldats ensevelis par les débris d'une maison voisine effondrée. Il en est devenu sourd.

Pour récompenser ses belles actions, il a été décoré de la Croix de guerre avec palme et a reçu la médaille d'argent de la Reconnaissance nationale.

Au lendemain de l'armistice, il a poursuivi son sacerdoce dans la paroisse d'Haudainville, où il est décédé en 1927. Le Souvenir Français lui a rendu hommage lors de ses funérailles. Il est enterré dans le cimetière communal, selon sa volonté au pied « de la grande croix (...) avec tous (s)es paroissiens ».

Deux adhérents du Souvenir Français, Yves Jadot et Pierre Roussel, ont redécouvert l'histoire d'Augustin Gruey. Ils ont décidé de nettoyer sa tombe et ont organisé une messe commémorative ainsi qu'une cérémonie d'hommage.

Une forêt menacee ?

La forêt communale dans notre département couvre 108 000 ha. Pour mémoire, la surface forestière totale est de 231 000 ha, soit plus d'un tiers de notre département. La filière bois génère plus de 1 600 emplois. Les loyers de chasse pour les communes ont rapporté en 2016 plus de 2 260 000 €, les ventes de bois avec les « affouages » plus de 10 000 000 €. Voici donc, pour nous Meusiens, un patrimoine et une richesse économique qu'il faut préserver.

Haudainville, avec un peu plus de 170 ha, se situe en-deçà de la moyenne qui est de 250 ha par commune meusienne.

Quelles sont ces menaces qui pèsent sur notre forêt ?

Il y a bien sûr le réchauffement climatique : température qui s'élève, sécheresse, tempêtes. Ces conditions favorisent l'apparition de maladies parasitaires et privent l'arbre de ses moyens naturels de défense.

L'Est Républicain s'est fait l'écho du ravage provoqué par le scolyte, cet insecte qui creuse des galeries sous l'écorce des épicéas afin que les larves puissent éclore et se nourrir.

D'autres parasites vous sont connus : la chenille processionnaire qui provoque une défoliation des feuillus et, dans certains endroits, un arrêt de l'exploitation du fait du danger urticant.

La chalarose du frêne qui est un champignon qui les dessèchent. On remarque cela à la cime des arbres et on constate souvent une nécrose du collet.

Comment ces crises sont-elles gérées ?

Tous ces arbres perdent de la valeur marchande et leur exploitation devient urgente.

Pour la chalarose, il faut récolter les arbres mûrs contaminés et garder les résistants.

Pour le scolyte, il faut sortir les arbres rapidement. Un arbre abattu n'est plus attaqué.

Plus généralement, il faut planter moins dense pour que l'arbre soit plus trapu, utiliser des plants de provenances différentes, mélanger les essences. Il faut une gestion dynamique et savoir diminuer le capital de forêt.

MARCHE DE NOEL DE L'ECOLE

Le marché de Noël organisé, le 8 décembre à la Salle Polyvalente, par l'école de Haudainville et l'association « Les Petits Ânons » a connu un grand succès. Les enfants, les enseignants et les bénévoles ont travaillé d'arrache-pied à la réussite de la manifestation. De jolis objets artisanaux, bijoux, sacs, accessoires, et décoration étaient proposés à la vente à des prix très abordables. Dans l'après-midi, le marché battait son plein et les visiteurs n'ont pas manqué de se restaurer (gaufres, gâteaux, tartiflettes...). Les bénéfices seront reversés à l'école pour le financement d'activités avec les élèves.



La culture est l'ensemble de toutes les formes d'art, d'aneu a l'et de pensée qui capuis des millénaires l'homme d'être moins esclave.

Soirée Jacques Brel



A l'occasion des 40 ans de la mort de Jacques Brel, Olivier Vaillant et Damien Buisson lui rendent hommage avec une « relecture » musicale et théâtrale d'une partie de son œuvre. S'attaquer à un répertoire aussi riche et populaire que celui de Jacques Brel, dont la voix résonne encore, relève du pari. Les textes, des plus célèbres aux moins connus, sont dépouillés puis revêtus de leurs nouveaux habits électroniques rock et pop et vivent une nouvelle vie plus contemporaine.

Olivier Vaillant: Piano et chant / Damien Buisson: guitare et arrangements

Jeudi 24 janvier - 20h30 - Salle des fêtes 55100 Haudainville

Tarif unique: 5€

Renseignements : SLC La Béholle - slc.labeholle@gmail.com

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler